depuis quelque temps des achats de coton considérables. Les quantités acquises pour son compte sur différentes places s'élèveraient à 150,000 balles, au prix moyen de 12 1/2 cents en papier-monnaie. Il faut ajouter à ces chiffres les achats effectués dans le Texas, la Floride et la Caroline du Nord, et dont l'importance n'est pas encore connue à Richmond. On calcule que l'ensemble des cotons achetés par le gouvernement confédéré donnera un total de 250 à 300,000 balles, d'un prix moyen de 16 à 17 cents la livre, tous frais compris, en papier-monnaie de la Confédération.

» Le gouvernement a transmis à ses agens en Europe, pour y être négociés, des titres ou certificats de propriété en cotons pour une somme de 1 million 500.000 dollars.

» Tous les cotons appartenant au gouvernement confédéré sont emmagasinés avec soin dans les endroits les plus sûrs et les moins exposés aux atteintes des forces fédérales.

» Les nouvelles du théâtre de la guerre offrent peu d'intérêt. Plusieurs engagements ont eu lieu ces jours derniers aux environs de Fredericksburg. Après avoir éprouvé quelques pertes, la division du général Stuart (cavalerie des confédérés), a repris l'offensive et a repoussé les fédéraux. Depuis, la neige a suspendu les opérations ; elles ne reprendront vraisemblablement que vers la fin d'avril, lorsque les routes seront devenues praticables. Sur les côtes, le nombre des navires qui parviennent à forcer le blocus augmente peu à peu. Les croisières en saisissent quelques-uns, mais les résultats assez favorables de cette navigation aventureuse sont venus adoucir les rigueurs du blocus. »

Le *New-York Tribune*, du 6, publie la dépêche suivante de Washington sur les relations du Gouvernement avec la Grande-Bretagne :

« Nos relations avec la Grande-Bretagne sont regardées par ceux qui sont familiers avec elles comme extrêmement délicates. Dans la correspondance entre le comte Russell et le ministre Adams, au sujet du grécment et de la vente de l'*Alabama* imprimée dans le *Blue Book*, mais non encore publiée ici, et dans celle relative à la construction et à l'équipement dans les eaux anglaises d'autres vaisseaux pirates, John Bull a pris un ton peu amical, sinon menaçant et provoquant à la guerre. Le comte Russell s'en tient à la lettre écrite du statut applicable au cas, renvoie notre Gouvernement à ce statut et refuse de prendre des mesures pour remédier aux griefs dont on se plaint. L'affaire a été recemment sérieusement discutée dans le Cabinet. On pense en certains lieux qu'avec la prise de Charleston les appréhensions de ce côté disparaîtront. Les ministres des principales puissances étrangères pensent que cette prise est impossible. Plusieurs membres de la commission de la conduite de la guerre ont prié le Président d'accorder des lettres de marque et d'ordonner des représailles. Il y a lieu de croire cependant que cela ne se fera pas quant à présent, bien que le cabinet s'occupe toujours de cette question. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Carlsruhe, 22 avril.

La *Gazette de Carlsruhe* annonce que le gouvernement italien ayant fait des démarches auprès du gouvernement de Bade pour l'amener à reconnaître le royaume d'Italie, le gouvernement de Bade vient d'informer ses représentants à l'étranger de l'intention où il est de reconnaître le royaume d'Italie, en développant, spécialement en ce qui concerne l'Autriche, les raisons qui l'ont conduit à agir ainsi.

Londres, 21 avril.

Lord Palmerston, répondant à M. Deumar, espère que l'amnistie russe comprend les prisonniers polonais et déplore les atrocites commises par les soldats russes en Pologne.

Londres, 22 avril.

Le *Times*, en annonçant que lord Russell a recommandé au directeur des postes de ne plus envoyer la malle par le paquebot de commerce qui fait le service de Matamoras, accuse lord Russell d'avoir créé une situation qui permettra à l'amiral Wilkes de se vanter d'avoir arrêté le commerce anglais avec le Mexique, sauf pour les navires munis d'une lettre de protection du ministre américain à Londres, et d'avoir intimidé le gouvernement anglais au point de le faire reculer jusqu'à une restriction des moyens de correspondance. Le *Times* dit qu'une semblable conduite mènerait à la guerre.

Breslau, 22 avril.

La *Gazette de Silésie*, édition du midi, publie le télégramme suivant, en date d'Ostrowo, 21 avril :

Hier, sont arrivés ici, d'abord le général prussien de Waldersée, puis le général russe de Wittgenstein, Le premier est parti aujourd'hui pour Pleschen.

Le collége n'est pas fermé, mais on a renvoyé 68 élèves.

La frontière reste toujours fermée de la manière la plus absolue ; on ne laisse plus passer ni voyageurs ni marchandises.

Cracovie, 21 avril au soir.

A Rychlowo, près Sicrady, le corps commandé par Urbanowicz a livré un combat dont l'issue lui a été favorable.

Une autre rencontre a eu lieu à Kwasniow, dans les environs de Plock.

Le corps de Czachowick a mis en fuite un détachement de lanciers russes près de Grabowicz.

Le *Ruch*, organe officiel du comité central, publie un ordre adressé aux étudiants qui les invite à continuer de fréquenter les colléges.

Les mesures de rigueur augmentent en Galicie. Les autorités font poursuivre dans les campagnes les insurgés qui se réfugient sur le territoire galicien.

Cracovie, 21 avril, 6 h. (soir.)

Le corps de Lelewel a été entouré par les Russes le 16, sur les bords de la Narew mais il a réussi au moyen d'une manœuvre adroite et après un combat acharné, à percer les lignes de l'ennemi.

Des visites domiciliaires ont eu lieu aux châteaux des comtes Zamoyski, Tyszkiewiz et Rey.

Les membres des conseils municipaux continuent à envoyer leurs démissions.

Rome, 21 avril.

L'*Osservatore romano* publie un *communiqué* déclarant que les pièces dérobées au dossier Venanzi n'enlèvent rien à l'intégrité des preuves ; que l'enquête, au lieu d'arrêter le cours de la justice, a révélé des complots ourdis à Turin contre le gouvernement pontifical et a établi la culpabilité des accusés. Le *communiqué* ajoute que les pièces restées entre les mains du gouvernement sont parfaitement suffisantes pour le jugement des coupables.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Le traité conclu entre la France et la Belgique, pour la modification de la taxe internationale des depêches télégraphiques, vient d'être définitivement ratifié.

A partir du 1er mai prochain, le nouveau tarif sera mis en vigueur.

On lit dans le *Moniteur judiciaire* de Lyon :

« Il faut, en fait d'impositions communales, distinguer entre les reclamations portant sur la légalité de l'impôt et celles qui sont relatives à son recouvrement et à la proportion dans laquelle le contribuable doit le supporter. Ces dernières seules sont du ressort du conseil de préfecture.

» Quand il s'agit d'un recours contre l'illégalité de l'impôt, en ce sens que les actes administratifs qui l'ont autorisé seraient entachés d'incompétence ou d'excès de pouvoir, un pareil recours paraît devoir être porté, dit le *Droit administratif*, soit devant l'autorité supérieure à celle d'où émanent les actes attaqués, soit devant le Conseil d'État.

» La limite de 10 ou de 20 centimes fixée par les lois de finances n'a été déterminée que pour le cas où les communes refusent de subvenir à une dépense obligatoire, l'autorité supérieure doit y pourvoir d'office. (Art. 37 de la loi du 18 juillet 1837.)

» Lorsqu'au contraire les conseils municipaux votent librement une imposition pour subvenir à des dépenses obligatoires ou facultatives qui ne peuvent être acquittées avec les ressources ordinaires de la commune, l'autorité supérieure est seule juge de la nécessité de la mesure ou des limites qu'il importe d'assigner à la contribution.

» En pareil cas les dispositions des articles 39, 40, 41 de la loi précipitée de 1837 laissent une entière latitude à l'egard des communes qui n'ont pas 100,000 fr. de revenus, et pourvu que les plus forts contribuables aient été appelés à concourir au vote de l'imposition. »

M. Blocquel, doyen des imprimeurs de Lille, vient de mourir subitement à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. La mort de cet homme honorable fera naître bien des regrets car il a consacré sa longue existence à se rendre utile et à faire le bien.

M. Blocquel était membre du conseil municipal depuis trente-deux ans.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 37 c. à l'hectolitre.

PERCEPTION DE ROUBAIX.

MM. les contribuables qui n'ont encore rien payé sur leurs contributions de 1863, sont prévenus de l'arrivée prochaine du porteur de contraintes chargé d'exercer des poursuites contre les retardataires.

3708

On annonce pour dimanche prochain une representation extraordinaire donnee au théâtre par M. John Blick, clown anglais, premier sujet mime de la Porte-Saint-Martin.

Dimanche 26 avril, M. Glorieux fera une ascension aérostatique dans son nouveau ballon le *Zéphir*. Le départ aura lieu sur un terrain situe rue du Collège.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 27 avril, à 8 heures du soir.

MÉTAUX.

Nécessité d'une classification. — Classification des metaux par Thénard. — Propriétés générales des métaux. — Ductilité et malléabilite. — Laminoir et filière.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 29 avril, à 8 h. du soir.

Microscope solaire, microscope à gaz, microscope photo-électrique, Lampes photo-électrique, Phares dioptriques, Feux tournants, Feux fixes, Becs multiples de Fremel et Arago. — De la portee des Phares.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 22	le 23	hausse	baisse
3 % ancien. .	69.30	69.35	» 5	» »
4 1/2 au compt.	96.60	97.00	» 40	» »

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 13 au 19 avril 1863 inclus

NAISSANCES.

29 garçons, 14 filles.

MARIAGES.

Du 13 avril. — Entre César Sainleger, ourdisseur, et Cléonie-Ernestine Pope, journalière. — Michel Mercier, débourreur, et Sabine-Eilse-Constance Prouvost, journalière. — Jean-Baptiste-Hubert Lafrance, domestique, et Marie-Rosine-Joseph Dumont, cuisinière. — Louis-Joseph Lefebvre, apprêteur, et Léontine-Joseph Gardé, rattacheuse. — César-Désiré-Libaire-Joseph Beuscart, fileur, et Adéline Vanhuffel, rattacheuse. — Edouard-Joseph Guillaume, teinturier, et Joséphine-Isabelle Dujardin, journalière. — Louis-François Schillebeek, fileur, et Elisa-Camille Decubber, rattacheuse. — Liévin Debeule, tisserand, et Pauline Deleukeleire, journalière. — Edouard-Joseph Verdonck, tisserand, et Célina-Joseph Leroy, journalière. — Charles-Louis Verhelst, tisserand, et Adolphine Vangansbeke, rattacheuse. — François-Xavier-Désiré Bruneel, domestique, et Catherine Lambert, cuisinière. — Henri-Jean-Baptiste Catteau, tisserand, et Elisa Delhoute, journalière. — Jean-Baptiste Vilette, ourdisseur, et Elisa-Julie Desurmont, journalière — Charles-Henri Liagre, journalier, et Césarine-Louise Hosfeldt, ménagère. — Camille Batieau, tisserand, et Rosalie-Louise Huyghe, tisserande. — Chrisostome-Joseph Debauduin, ourdisseur, et Julie-Joséphine Vuylsteke, bobineuse. — Louis-Désiré-Joseph Prouvost, fileur, et Adèle Dansette, rattacheuse. — Charles-Louis Devos, apprêteur, et Louise-Marie Crépin, éplucheuse. — Carlos-Henri Desmettre, tisserand, et Sophie-Joseph Herman, tisserande. — Jules-Désiré Scalbert, tisserand, et Elisa-Elise Marais, rattacheuse. — Théodore-Joseph Frady, apprêteur, et Augustine-Joseph Scalbert, rattacheuse. — Jules-Augustin Matone, fileur, et Isabelle-Joséphine Marissal, dévideuse. — Louis Thierry, apprêteur, et Appoline-Constance Broquevielle, soigneuse. — Alfred Deroubaix, tisserand, et Zénaïde Sophie Leroy, tisserande. — Pierre Baes, dresseur, et Henriette-Joseph Leman, soigneuse. — Henri-Joseph Leenaert, cordonnier, et Ive Vanbragt, journalière. — Frédéric-Joseph Laurent, tourneur en fer, et Flore-Catherine-Joseph Blanquart, ménagère. — Henri-Joseph Lejeune, ouvrier apprêteur, et Silvie-Joseph Farvacque, tisserande. — Jules-Joseph Dutat, tisserand, et Marie-Philomène Martin, modiste. — Edouard-Alexandre-Joseph Delvarre, commis-négociant, et Secondine-Fidéline Liénard, bobineuse. — Jean-Baptiste Fournier, menuisier, et Joséphine-Elisa Leveugle, bobineuse. — Jean-Louis-Joseph Descamps, et Julie-Thérèse Stale, repasseuse. — Henri-Joseph Deroubaix, chaudronnier, et Lydie-Joseph Derveaux, tisserande. — Jean-Baptiste Martinage, maçon, et Léonie-Marie Bernard, tisserande. — Denis-Joseph Bury, tisserand, et Juliette Dujardin, tisserande. — Pierre Dhaenens, tisserand, et Thérèse Jansen, tisserande. — Victor Geenens, menuisier, et Marie-Augustine Henri, servante. — Florimond-Louis Beeckman, tisserand, et Mathilde Debacker, journalière. — Jean-Baptiste Simoens, tisserand, et Justine-Adèle Foveau, ménagère. — Aimé-Auguste Verbanck, domestique, et Gertrude-Joseph Dupont, soigneuse. — Etienne-Henri Fauvarque, mécanicien, et Marie-Eugénie Beyls, bobineuse. — Henri-Joseph Vanneste, contre-maître, et Catherine Lecocq, sans profession. — Léonard-François Vanfleteren, ajusteur-mécanicien, et Angéline Eggermont, journalière. — Joseph Denef, apprêteur, et Elisa-Augustine Biterman, journalière. — Jean-Baptiste Delie, domestique, et Léocadie Verleyen, cuisinière. — Charles Rousseaux, teinturier, et Virginie-Léonie Beulenée, journalière.

Du 14. — Entre Henri-Joseph Ducoulombier, marchand de déchets, et Sophie-Joseph Dufermont, ménagère.

Du 15. — Entre Désiré-Adolphe Chevalier, boulanger, et Charlotte-Céline Leborgne, sans profession.

DÉCÈS.

Du 13 avril. — Elise Desmarchelier, 23 ans, journalière, épouse de Ferdinand-Jacques Sonneville, Cul-de-Four. — Caroline-Joseph Serouille, 67 ans, ménagère, épouse de Félicien-Joseph Leclercq, chemin des Couteaux. — Jean-Lambert Michaux, 80 ans, sans profession, époux de Judith-Joseph Couteau, rue des Fabricants.

Du 14. — Pierre-Louis-Joseph Desprez, 48 ans, cultivateur, célibataire, Tilleul.

Du 15. — Amandine-Virginie Lagneau, 21 ans, tisserande, célibataire, Petit-Beaumont. — Philomène-Joseph Permeke, 10 ans, route de Tourcoing. — Sophie-Joseph Jadoe, 73 ans, journalière, célibataire, Hôpital. — Florentine-Joseph Delepierre, 69 ans, ménagère, épouse de Jean-François-Joseph Desmettre, rue du Fort. — Marie Devaere, 51 ans, ménagère, épouse de Joseph Carton, route de Tourcoing.

Du 16. — Marie-Anne-Joseph Paten, 89 ans, sans profession, veuve de Nicolas-Joseph Simon, Cul-de-Four.

Du 17. — Sophie-Joseph Layen, 78 ans, ménagère, veuve d'Hippolyte Potié, rue de l'Avocat.

Plus 13 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 22 avril 1863.

C'est hier à deux heures précises que S. E. Mgr. Georges Darboy, archevêque de Paris, a été installé dans la cathedrale par le chapitre métropolitain. Dès 10 heures, les préparatifs étaient terminés. La nef toute entiere a été occupée par les autorites departementales et municipales et par le clergé. Les bas côtés et les galeries superieures ont été ouverts aux fidèles.

Deux membres du chapitre, deputés à cet effet, sont allés prendre le prélat au lieu de sa demeure et l'ont accompagné à l'église métropolitaine.

Le chapitre et les chanoines prébendés et honoraires ont reçu l'archevêque à la porte principale de l'eglise et l'on conduit processionnellement au maître-autel, puis ensuite à la chaire archiépiscopale, où l'installateur a fait placer le prélat.

L'archevêque étant sur son trône, M. le théologal, accompagné du secrétaire du chapitre, est monté à l'ambon, du côté gauche du chœur, et montrant aux assistants les bulles du nouvel archevêque, lues la veille en chapitre et transcrites sur les registres, a proclamé l'installation en ces termes :

« Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Georges Darboy est présentement en possession de l'archevêché de Paris, et voici ses bulles. »

A ce moment le bourdon et les cloches de la métropole ont sonné à toute volée.

L'archevêque est monté en chaire et a prononcé une allocution.

La cérémonie religieuse s'est terminée par le chant du *Te Deum*, puis le prelat a été reconduit processionnellement et les chanoines titulaires l'ont accompagné à l'archevêché.

Dès ce matin, S. E. a pris possession de son palais archiepiscopal.

Demain le nouvel archevêque officiera toute la journée à Notre Dame en l'honneur de saint Georges, son patron.

Au ministère de la guerre, on dément positivement le bruit rapporté par un télegramme de Posen, de l'entrée de 30 officiers français à la tête d'un corps d'insurgés, dans le royaume de Pologne. Ce qui paraît vraisemblable, c'est qu'un certain nombre de refugiés politiques, résidant en Suisse, en Italie et en Allemagne, ont pris parti pour la cause polonaise.

On s'est trop hâté d'interpréter une correspondance de Rome annonçant que le gouvernement de l'Empereur reclamait à nouveau, auprès de Sa Sainteté Pie IX, l'exécution des réformes promises par le cardinal Antonelli. Il s'agit simplement d'un échange de lettres sur les résultats déjà obtenus, et dont M. Drouyn de Lhuys s'est empressé de féliciter le gouvernement pontifical.

Dans la salle des Conférences du Palais-Bourbon, il se disait ce matin, que la session serait prorogée au 7 mai, et que le surlendemain, paraîtrait au *Moniteur* le decret de convocation des colléges pour le 31 du même mois d'après les uns, pour le 6 juin selon les autres.

» raisonnement, je crois que vous m'aimez, parce que... je crois en toi ! Vous » le voyez, je n'entends rien du tout à un » raisonnement approfondi. Chacun aime » à sa manière. J'ai la mienne aussi. Je » suis un homme exclusif et un homme » véhément. Depuis que je te connais, je » suis tout entier à toi, à toi seule, sans » un regard ni une pensée pour personne » au monde ; je suis enchaîné à toi comme la planète à son soleil. Si ce soleil » s'éteint pour moi, si tu me rejettes du » nombre de tes satellites, je subirai une » révolution et je quitterai ta sphère, » mais entièrement, absolument. J'épouserai la petite Cécile ou une de ses » sœurs ; je rendrai ma femme aussi heureuse qu'il me sera possible ; je tâcherai même de l'aimer de tout mon cœur. » Oui, j'arracherai de ce cœur ta divine » image et la remplacerai par celle d'une » femme ordinaire. Tu vas t'imaginer que » je penserai du moins à toi. Ce sont bien là les femmes ! Vous êtes toutes plus » ou moins infidèles en pensée, et vous » ne portez guère cela en ligne de compte. Mais, je te le dis, Cyrille n'aura plus » une seule pensée pour Berthe ; ou, sinon, il redeviendrait tout à elle. Oh ! » donne-moi l'espérance, fais-moi attendre cinq ans, dix ans même sans te voir. » Si tu l'ordonnes, j'y suis résigné. Mais » je veux de l'espoir, ne fût-ce que cette » faible, cette pâle étincelle qui, nourrie » par mon brûlant amour, est devenue » une flamme puissante. Ne vois-tu donc » pas que je suis désespéré ? — Donne-moi de l'espoir, Berthe. »

Berthe à Cyrille.

« Vaux, mai.

» Pas d'espoir, Cyrille ! »

Cyrille à Berthe.

« Valence. 4 juin.

» Que ta volonté soit faite ! »

Un mois après la mort de son père. Cyrille entra un matin dans le cabinet de la comtesse de Trémicourt, et lui dit avec la plus extrême froideur :

« Le comte de Leduc a bien encore, sans doute, une de ses cinq filles à marier ? Je suis prêt à l'épouser.

— Cyrille !... est-ce possible ? es-tu donc réellement libre ? Oh ! parle, parle, mon cher fils !.....

— Ma mère, pour l'amour de Dieu, pas de scène ! interrompit Cyrille, les lèvres pâles et tremblantes. Je vous dis que j'épouserai très-volontiers une de ces demoiselles, parce que tel était le vœu favori de feu mon père ; je l'épouserai même aussitôt que possible, c'est-à-dire à l'expiration du premier trimestre de notre deuil. »

La comtesse fut enchantée de cette grande hâte, car elle craignait que la résolution de Cyrille ne chancelât.

« Il reste au comte deux filles non mariées, répliqua-t-elle : l'aînée, qui a 25 ans, et la cadette, qui en a 15. Cette dernière seule est jolie.

— Mais 15 ans ! s'écria Cyrille ; je pourrais être son grand-père, et il me faudrait peut-être apprendre à jouer avec ses poupées !.... Non ! Laquelle s'appelle Cecile ?

— L'aînée.

— Bien ! va donc pour Cécile ! elle plaisait tant à mon père. Vous connaissez les parens ; demandez sa main pour moi, je vous en prie ; je vous donne plein pouvoir. »

Heureuse mère ! son fils se marirait, et il la chargeait de tout arranger ! Rien de plus facile, les deux parties étant d'accord à l'avance. Dix jours avant le mariage, Cyrille prit la route d'Alby, où l'avait precedé la comtesse, et il se presenta à son impatiente fiancée.

Berthe reçut plus tard une de ces nombreuses lettres *imprimées* par lesquelles il est d'usage d'annoncer ces sortes d'evenements à ses connaissances. L'adresse était de la main de la comtesse de Tremicourt. Le mariage avait été célébré à Alby le 6 août.

A Noël de la même année, un violent accès emporta Edmond. Berthe devint veuve.

De pareils événements n'ont rien d'extraordinaire. Dieu met fin à l'epreuve quand l'heure a sonné ; mais l'homme a rarement assez de confiance en lui, de patience ou de force pour attendre jusque là. Tantôt par grandeur d'âme, tantôt par découragement, il prend, dans un moment de fièvre, une résolution, qu'il pleure bien amèrement ensuite, mais en vain, mais trop tard, alors qu'elle est sans remède.

En apprenant la mort de son frère, Mme d'Auvers courut à Vaux et trouva Berthe atteinte d'une maladie mortelle. Depuis près de deux ans, elle ne s'était pas enquise des rapports entre Berthe et Cyrille ; il lui vint alors à l'esprit que peut-être il était encore célibataire et que, dans tous les cas, elle devait l'informer de cette importante nouvelle. Elle lui écrivit donc à Valence ; mais il était parti pour les îles d'Hyères avec sa femme, qui voulait voir une dernière fois son père, condamné par les médecins. Le comte de Luduc guerit cependant. Alors ils retournèrent à Alby, où Cyrille trouva quantité de lettres qu'il s'était fait expédier de Valence, et dans le nombre celle de Mme d'Auvers. En la lisant, cet homme de fer tomba évanoui. De ce moment, il changea à vue d'œil, au point que Cécile, en proie à la plus poignante inquiétude, le conjura de soigner sa santé et se reprocha d'être la cause de son voyage à Hyères, auquel elle attribuait son deperissement. Elle approchait du moment de ses couches, avait les nerfs agacés, très-irritables, et ne faisait que pleurer, ce qui fatiguait horriblement Cyrille dans la disposition d'esprit où il se trouvait.

Mme LA COMTESSE HAHN-HAHN.

(La suite au prochain numéro).

CHANGEMENT DE DOMICILE

Depuis le 1er Avril, les bureaux et dépot d'Asphalte de Seyssel et du Val-de-Travers, établis ci-devant à Roubaix, viennent d'être transférés à Lille, faubourg de Fives, rue du Curé N° 5.

Les nombreux travaux exécutés jusqu'à ce jour, ont donné constamment les résultats les plus satisfaisants, tant à cause de la qualité des matières que pour les soins apportés à l'exécution.

La nouvelle position près la gare du chemin de fer à Lille, permettra de donner suite aussi promptement que possible à toutes les demandes qui auront pour objet les dallages en Asphalte pour trottoirs, portes-cochères, cours, écuries, remises, caves, ateliers, magasins, fabriques, couvertures en terrasses, chapes de maçonnerie, etc. etc.

Les scellements de lambourdes, gîtes ou sablières, dans une nappe continue de bitume méritent d'attirer spécialement l'attention de MM. les Architectes pour l'assainissement des rez-de-chaussées et la conservation des parquets.

3672 CUISENIER.

Place St.-Martin.

GRAND SALON DES VARIÉTÉS.

Loge n° 1 éclairée par 100 becs de Gaz.

M. PHILIPPE, Physicien-Prestidigitateur, dont la reputation s'étend chaque jour, continue avec grand succès le cours de ses séances.

Prix des places : Premières, 1 fr. ; secondes, 50 c. ; troisièmes, 25 c.

PLACE DE LA LIBERTÉ.

Grande loge construite en planches, éclairée au Gaz, et parfaitement décorée.

TRAVAIL EXTRAORDINAIRE

et grandes évolutions militaires exécutés par 74 ARTISTES A QUATRE PATTES.

Tous les jours deux représentations.

La première à 5 heures. — La seconde à 7 1/2 heures.

Prix des places : Premières, 1 fr. ; secondes, 50 c. ; troisièmes, 25 c.

POMMES DE TERRE FRITES.

L'établissement renommé de la Ve FRITZ, est situé place St. Martin.

On peut se procurer, et l'on porte en ville sur commande :

Gauffres Hollandaises, Parisiennes et Bruxelloises

Beignets de Paris.

DÉCALCOMANIE.

Tous les objets nécessaires à l'art de la DÉCALCOMANIE se trouvent chez J. REBOUX, imprimeur-libraire, Grande-Rue, 56.